

Cette lettre peut-être envoyée, au choix ou non :

Au maire de Saint-FONS : HOTEL DE VILLE, 1 Place Roger Salengro, 69195 SAINT FONS CEDEX

Au Maire de Ris-Orangis : Hôtel de ville, Place du Général de Gaulle, 91130 Ris-Orangis

A tous les maires qui refusent de scolariser normalement des enfants roms,
Aux inspecteurs d'Académie, Recteurs, qui autorisent ces pratiques,
A tous les parents, habitants, travailleurs de ces villes et de ces mairies,
A tous les enseignants de ces communes

Madame, Monsieur,

Nous avons appris avec stupeur que dans vos communes, des enfants, parce qu'ils sont roms, sont scolarisés à part, dans un poste de police (Saint-Fons), dans un gymnase (Ris-Orangis), ou sont refusés à l'école, sous prétexte entre autres que cela coûterait trop cher à la commune !

Ces enfants, qui vivent dans des conditions de précarité indignes, n'ont pas accès à l'hygiène élémentaire, ce qui bien sûr leur est reproché, et se nourrissent mal. Or, en dehors de tout respect élémentaire des droits de l'enfant, ils n'ont de plus pas accès à la cantine, ni souvent aux transports scolaires, et encore moins bien sûr à des installations sanitaires.

Faut-il donc vous rappeler que l'instruction est un droit pour tous les enfants du pays ? Faut-il donc vous rappeler qu'un maire est le maire de tous ceux qui résident sur sa commune, qu'ils lui plaisent ou pas ? Faut-il donc vous rappeler que vous n'avez pas à trier vos administrés ? Faut-il vous rappeler les fondements de cette république que vous invoquez à longueur de discours et d'injonctions à s'intégrer : Liberté (de s'installer dans votre commune par exemple) Egalité (entre tous vos administrés) Fraternité (ceci vous semble étranger) ?

Les roms sont des personnes, non des « sous-hommes ». On n'évalue pas une personne à ce qu'elle coûte ou rapporte à la collectivité ! On sait où mène, où a mené ce type de raisonnement, qui prétend éliminer les « inutiles » pour le bien des « utiles ».... Il faut réaffirmer les priorités : Aujourd'hui en France, la priorité, ce n'est pas la réforme des rythmes scolaires, mais l'application stricte et respectueuse des droits de l'enfant, du DROIT DE CHAQUE ENFANT EN FRANCE A RECEVOIR UNE INSTRUCTION DE QUALITE, et A ETRE RESPECTE. Ceci signifie ne pas être ségrégué, ne pas être mis à l'écart, montré du doigt, rejeté.

En conséquence, nous vous demandons instamment à toutes et tous de faire le nécessaire pour que soit mis fin à ces pratiques ségrégatives et indignes et que ces enfants puissent être scolarisés normalement dans votre commune.

Dans cette attente, recevez mes salutations.